

Foix, le jeudi 11 avril 2019

Troisième âge et handicap : le Conseil Départemental et Ariège Assistance partenaires de l'autonomie

Chef de file de la politique de solidarité envers les personnes âgées et en situation de handicap, le Conseil Départemental de l'Ariège travaille en étroite collaboration avec les acteurs du territoire. C'est le cas notamment avec l'association Ariège Assistance en matière d'accompagnement au maintien à domicile.

Afin de mettre en place cette politique en faveur de l'autonomie, Henri Nayrou, Président du Département, et Georges Delmas, Président d'Ariège Assistance, ont signé ce jeudi 11 avril à l'Hôtel du Département, le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour la période 2019-2021, en présence de Marie-France Villaplana, Vice-présidente du Conseil Départemental déléguée à la Solidarité, et de Jean-Pierre Galtier, Directeur général d'Ariège Assistance.

Le Conseil Départemental et l'association Ariège Assistance s'engagent donc à nouveau pour accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne. Des aides humaines, techniques et sociales et psychiques qui renforcent leur autonomie et favorisent le maintien à domicile.

Depuis plus de dix ans, le Conseil Départemental porte ces démarches de conventionnement objectif avec les acteurs du service à domicile, dans une recherche de prestations de qualité : un service de proximité dans tous les pays d'Ariège, la continuité du service 7j/7 de jour comme de nuit, une qualification du personnel, des tarifs maîtrisés ou encore un fonds de solidarité pour aider les foyers les plus modestes.

Pour sa part, l'association Ariège Assistance compte 500 salariés qui accompagnent plus de 3 000 bénéficiaires sur l'ensemble du département.



Georges Delmas, président d'Ariège Assistance, et Henri Nayrou, président du Conseil Départemental, signent le CPOM 2019-2021 . Photo CD09